MUNICIPALITÉ DE
SAINT-HUGUES

Rapport des formations obligatoires des élus municipaux

Déposé au conseil municipal le 1er septembre 2026

Préambule

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), tout membre d'un conseil municipal doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. De plus, le Règlement sur la formation des élus municipaux prévoit également une formation obligatoire portant sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal.

Lorsqu'un membre du conseil déclare sa participation à l'une des formations obligatoires à la au greffier-trésorier de la municipalité, celui-ci doit en faire rapport au conseil municipal.

La municipalité doit également tenir à jour sur son site Web la liste des membres du conseil ayant complété les formations prescrites.

Objet

Le présent rapport vise à informer le conseil municipal et la population de la participation des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues aux formations obligatoires prévues par la législation municipale québécoise.

Formations obligatoires

1. Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Cette formation vise notamment à :

- susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale;
- favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie;
- permettre l'acquisition de compétences visant le respect des règles déontologiques;
- mieux comprendre le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

2. Formation sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal

Cette formation porte notamment sur :

- le fonctionnement du conseil municipal et des instances municipales;
- les relations entre les élus et l'administration municipale;
- la gestion budgétaire, les finances et la fiscalité municipales;
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- les responsabilités légales et décisionnelles des élus municipaux.

État de la participation des élus municipaux

Fonction	Nom de l'élu(e)	Formation Éthique et déontologie	Date de participation	Formation Rôle et système municipal	Date de participation
Maire	Richard Veilleux	Complétée	08-04-2026	Complétée	05-08-2026
Conseiller(ère) siège 1	Audrey Lussier	Complétée	12-05-2026	Complétée	17-08-2026
Conseiller(ère) siège 2	Alexandre St-Martin	Complétée	08-04-2026	Complétée	08-04-2026
Conseiller(ère) siège 3	Simon Valcourt	Complétée	08-04-2026	Complétée	25-06-2026
Conseiller(ère) siège 4	François Landry	Complétée	26-03-2026	Complétée	07-04-2026
Conseiller(ère) siège 5	Marjolaine Berthiaume	Complétée	05-05-2026	Complétée	06-05-2026
Conseiller(ère) siège 6	Richard Turcotte	Complétée	04-05-2026	Complétée	08-04-2026

Attestation

Je soussigné, Paul Sarrazin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Hugues, atteste que le présent rapport a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er septembre 2026.



Directeur général et greffier-trésorier

Municipalité de Saint-Hugues